

REGLEMENT JEU BABY COQUE / WALIBI

Article 1 :

Du 15 juin 2015 au 15 août 2015, la société Baby Coque située à Ballaison organise un jeu gratuit en partenariat avec le parc d'attraction Walibi Rhône-Alpes.

Article 2 :

La dotation est composée de :

- 100 entrées journée d'une valeur unitaire indicative de 27€ validité du 15 juin au 27 septembre 2015 (hors week-end et jours fériés). Elles pourront être utilisées par des adultes ou des enfants au choix et envoyées aux gagnants par lot de 2. Les repas & transports restent à la charge du gagnant.
- Réduction présente sur tous les packs porteurs de l'opération : la place adulte au prix de l'enfant (soit une remise de 20%). Sur présentation du coupon accompagné de la preuve d'achat. Valable du 15 juin au 27 septembre 2015, dans la limite de 4 personnes par bon, non cumulable avec d'autres promotions. Les repas & transports restent à la charge du gagnant.

Pour jouer, c'est simple, il suffit de remplir le quizz qui se trouve dans les boîtes d'œufs Baby Coque (dans les packs de 12 gros œufs Datés du Jour de Ponte Baby Coque – 20 œufs Datés du Jour de Ponte Baby Coque – 12 œufs plein air Baby Coque – 12 œufs plein air Avibresse) ou de le demander par courrier à Baby Coque – Jeu Walibi – 260 Route des Voirons - 74 140 Ballaison, et de nous l'envoyer avant le 15/08/2015 cachet de la poste faisant foi à l'adresse ci-dessus. Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul. Un seul bulletin de participation par enveloppe.

Il est également possible de jouer sur www.babycoque.fr. Pour cela, il vous suffit de remplir le quizz présent sur le site internet www.babycoque.fr dans la rubrique « les jeux » avant le 15 août 2015 minuit inclus.

Article 3 :

Deux tirages au sort seront réalisés parmi l'ensemble des bulletins de participation reçus (mail et postale) comportant les bonnes réponses le 10 juillet et le 20 août 2015 et détermineront les heureux gagnants.

Le tirage au sort du 10 juillet permettra de déterminer les gagnants de :

- 60 entrées journée :
 - o 5 bulletins (soient 10 entrées) seront tirés au sort parmi les bonnes réponses présentes sur les boîtes de 12 œufs plein air Avibresse
 - o 25 bulletins (soient 50 entrées) seront tirés au sort parmi les bonnes réponses présentes sur les boîtes d'œufs Baby Coque

Le tirage au sort du 20 août permettra de déterminer les gagnants de :

- 40 entrées journée :
 - o 5 bulletins (soient 10 entrées) seront tirés au sort parmi les bonnes réponses présentes sur les boîtes de 12 œufs plein air Avibresse
 - o 15 bulletins (soient 30 entrées) seront tirés au sort parmi les bonnes réponses présentes sur les boîtes d'œufs Baby Coque

Un seul participant par foyer, même nom, même adresse postale par enveloppe. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

Les gagnants seront informés personnellement par mail et recevront par courrier leurs dotations.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse déclarée dans le bulletin de participation.

Article 4 :

Les dotations ne sont ni échangeable, ni négociable, ni revendable. Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul. Les lots gagnés par des participants dont les coordonnées seraient incomplètes ou erronées seront remis en jeu. A l'issue de la participation au jeu, la société Baby Coque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et/ou de détérioration des lots par les services de La Poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste et/ou en cas de changement d'adresse ou d'indication d'une mauvaise adresse postale par le gagnant.

Article 5 :

Le règlement complet de cette opération est déposé à la SELARL Officialis, LAURENT AUGUSTIN PARISOT, Huissiers de justice associés à Annecy (74). Consultable sur le site www.babycoque.fr, il sera également envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante : Baby Coque - Jeu Walibi – 260 Route des Voirons - 74140 Ballaison. Une seule demande par enveloppe et par foyer (même nom, même adresse). Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur, sur demande.

Article 6 :

La liste des gagnants pourra être diffusée sur le site www.babycoque.fr.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse suivante : Baby Coque – Jeu Walibi – 260 Route des Voirons – 74 140 Ballaison.

Article 7 :

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'huissier de justice. En cas de contestation du règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 8 :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de l'opération. Elles sont destinées à la société Baby Coque et au parc d'attraction Walibi et pourront être utilisées à des fins commerciales. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, rectification et de suppression des données nominatives qui le concerne (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse suivante : Baby Coque – Jeu Walibi – 260 Route des Voirons – 74 140 Ballaison.